

Notice

PINCE A BORDURES MANUELLE RÉGLABLE et DÉMONTABLE

réf.6119C

Manutention et pose manuelle de bordures de 0,5 à 1m

Structure acier-zingué / Poids à vide : 11 Kg

Charge Maximale d'Utilisation 150 KG



INSTRUCTIONS

La pince est destinée uniquement à la manutention de bordures, exemptes de graisses ou autres lubrifiants susceptibles de diminuer la capacité de prise

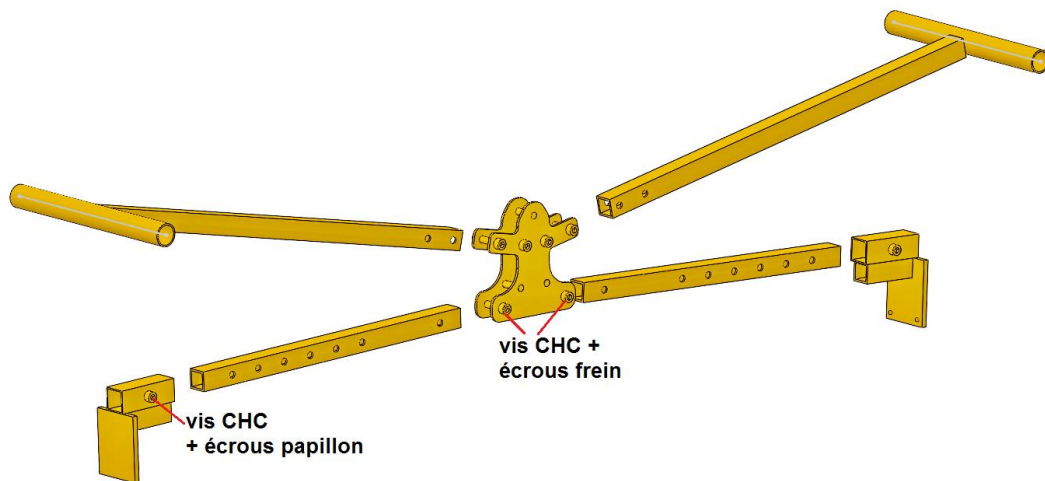
La pince à bordures réglable est destinée à un usage manuel par 2 personnes ou à un usage assisté par un système de levage ou engin de manutention grâce à l'axe supérieur.

Elle doit être utilisée lors de conditions climatiques normales : températures « hors gel », absence de neige ;

Avant chaque utilisation :

- Contrôler le poids de la charge et ne pas dépasser la Charge Maximum d'Utilisation
- S'assurer de la bonne préhension de la charge par un essai de levage à très faible hauteur (inférieure à 100 mm).
- Lors de la préhension de la bordure, s'assurer que la surface des platines est entièrement en contact avec la surface de la charge
- Ne jamais modifier les éléments de la pince ;
- Ne jamais placer les mains, les doigts, les pieds sous la charge ou dans les articulations de la pince en service.

MONTAGE et RÉGLAGE



- 1- Dévisser et retirer les vis-écrous « papillon » au-dessus des platines ;
- 2- Procéder au réglage des platines ; s'assurer qu'elles sont parfaitement symétriques et ne présentent en aucun cas un déséquilibre (donc de position identique sur bras de levage) ;
- 3- Replacer les vis-écrous « papillon » à la position choisie pour les platines ;
- 4- Revisser et serrer fermement les vis-écrous « papillon » ;
- 5- S'assurer du maintien correct des platines de serrage ;

AVANT LA MISE EN SERVICE :

- 1- Effectuer un contrôle visuel de la pince ;
- 2- Dégager la zone d'utilisation de tout obstacle pouvant gêner ou entrer en contact avec la charge ;
- 3- S'assurer les utilisateurs sont formés et qualifiés pour utiliser la pince ;
- 4- Contrôler à nouveau le poids de la charge et ne pas dépasser la Charge Maximum d'Utilisation.

ENTRETIEN

- Procéder à une Vérification Générale Périodique tous les 12 mois (code du travail & arrêté du 01/03/2004) ; examen permettant de vérifier l'état de fonctionnement, l'état des soudures au niveau des platines, des axes (notamment l'axe de levage) ainsi que des vis et articulations ;
- La pince doit être maintenue dans un excellent état de fonctionnement ;
- Une pince dont un ou plusieurs éléments présentent des défauts ou dommages, susceptibles de mettre en cause la sa sécurité doit être mise « hors-service » ;
- L'entretien et les réparations doivent être effectués par une personne compétente. Toute réparation s'effectue sous sa responsabilité et celle de LEVAC est dérogée pour tout dommage ou accident causés par une réparation incorrecte (utiliser uniquement des pièces identiques à celle d'origine) ;
- Entreposer la pince à l'abri des intempéries et de tout chocs éventuels ;

ENCOMBREMENT

